

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 20 (1912)

**Heft:** 11

  

**Artikel:** Au sujet d'un insigne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555913>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

placement a changé de directrice. M<sup>me</sup> Bonhôte — plusieurs d'entre vous ont eu à se louer de ses bons offices — a donné sa démission, et nous avons été particulièrement heureux de pouvoir la remplacer par M<sup>lle</sup> *Marthe Sahli* qui a bien voulu reprendre les affaires quelque peu embrouillées qui lui ont été remises par M<sup>me</sup> Bonhôte, et qui s'est attelée avec zèle et succès à mettre notre Bureau sur un pied que nous espérons lui voir conserver. Vous savez que la directrice du Bureau fait partie de droit de votre comité, qu'elle porte l'insigne de l'Alliance, et je suis heureux de lui souhaiter au nom de toutes et de tous, des absents et des présents, une cordiale bienvenue au milieu de nous ! Il est nécessaire que notre Bureau se trouve au domicile de la directrice; nous avons donc dû déménager des Sablons, et nous installer dans un quartier quelque peu excentrique, à Serrières. Mais cette excentricité est compensée par l'accueil charmant qu'on trouve à Maillefer 7, et je souhaite que vous fassiez bientôt plus ample connaissance avec M<sup>lle</sup> Sahli, sachant d'avance que vous direz: le D<sup>r</sup> Marval a eu la main heureuse de trouver une personne aussi dévouée et aussi désireuse de bien faire. — Si j'ai eu la main heureuse, ce n'est point mon mérite, et c'est *vous* qui en bénéficierez.

Je ne voudrais pas terminer ce court rapport sans remercier mes collaboratrices du comité; j'ai déjà parlé de M<sup>mes</sup> Bonhôte et Sahli, je ne dois pas oublier

M<sup>lles</sup> Moosmann et Scheidegger, qui, malgré l'éloignement de leurs postes, n'ont, je crois, jamais manqué à une séance; et je me hâte de nommer aussi notre dévouée secrétaire-caissière, sœur Maria Quinche, dont la conscience, le caractère amène et serviable, sont connus de chacun de vous, et qui est en quelque sorte — et beaucoup plus que moi — le pivot de notre association.

Je regrette, Mesdames et Messieurs, que l'occasion nous soit rarement offerte de nous rencontrer; les gardes qui ont travaillé à Neuchâtel ont été convoquées plusieurs fois à des conférences que différents médecins ont donné aux samaritains et samaritaines de la ville; mais la profession que vous avez embrassée est de celles qui ne permettent que peu d'absences! Nous avons cependant un lien commun: les souffrances humaines, ...un but commun, leur soulagement; un désir commun: rendre service! Que ce soit dans ces sentiments d'altruisme que nous travaillions aujourd'hui, demain, toujours, et que les gardes-malades laïques — dans notre pays — cherchent de plus en plus à développer leur éducation morale et professionnelle. Qu'ils fassent et qu'elles fassent tous leurs efforts pour converger au noble but de relever la profession d'infirmière, et pour atteindre le but suprême qui est le soulagement de la souffrance de notre prochain!

D<sup>r</sup> C. de Marval.

## Au sujet d'un insigne

« *Le port du brassard à croix rouge est interdit aux samaritains en temps de paix* », nous a répété M. de Marval dans un exposé très clair de la question, paru

dans ce journal (voir numéro du 1<sup>er</sup> octobre). C'est très bien, mais que mettrons-nous à la place de cet insigne?

Le nouveau Comité central de l'Alliance

n'ayant pas encore fait de propositions fixes à ce propos, nous sommes d'avis qu'un échange de vues entre sections aiderait peut-être à résoudre la question ou tout au moins ferait activer le choix. C'est pourquoi nous y allons aussi de nos petites propositions.

Nous nous sommes tout d'abord questionnés, en commission, sur *l'utilité* ou *l'inutilité* de chercher à remplacer ce qui n'était plus, mais nous avons fini par nous rallier à l'idée de nécessité de créer un insigne uniforme pour la Suisse, pour désigner toutes les organisations auxiliaires de la Croix-Rouge. Voici pourquoi :

L'insigne admis *se prêtera en outre à toutes les combinaisons possibles.*

Le dernier point a plus d'importance qu'il n'en a l'air. On nous a dit: samaritains, vous pouvez continuer à porter des boutons de manchettes, des épingles, des broches, des tabliers, etc., avec la croix rouge, mais il vous est *formellement défendu* d'arborer cet insigne sur le bras, sous forme de brassard. Nous estimons qu'il faut ou tout conserver ou tout changer, mais il serait illogique de porter en boutonnière la croix rouge et sur le brassard un lys rouge par exemple, et dire que ces deux insignes désignent *la même société.*



1.



2.



3.



4.

1° Le lys rouge. — 2° Les gouttes de sang. — 3° Les chevrons rouges. — 4° Le trèfle rouge.

Si le samaritain ne porte pas apparemment un signe quelconque pour le reconnaître de la foule, il restera ignoré et sera empêché de travailler lorsqu'il devra intervenir. (Nous avons en vue le plus courant des cas, le service sanitaire à l'occasion de festivités.) L'insigne est pour le civil, ce que l'uniforme est pour le soldat, un ordre de laisser-passer et d'autorité d'une grande importance.

Nous avons recherché, dès lors, quelles propriétés essentielles devait si possible posséder un nouvel insigne et, nous basant sur ce qui était, nous demanderons au nouveau-né diverses qualités que nous résumons comme suit: *grande simplicité, figure ou objet bien déterminé pour être compris à première vue, sujet d'une énonciation brève* (le lys rouge, par exemple) *et en rapport avec le but du secourisme.*

De plus, à notre avis, et quel que soit l'insigne choisi, on fera bien de maintenir la couleur rouge, pour deux motifs: 1° nous conservons encore de la formule ancienne, croix rouge, un mot et la couleur, c'est plus que la moitié; 2° la couleur rouge est un peu le symbole du sang qui coule et qui invoque l'idée de secours.

Quant aux questions de forme et de dessin, il est plus facile de les soulever que de les résoudre, mais nous ne saurions souscrire à l'idée du S. Comment voulez-vous qu'un profane désigne sans explications préalables la société dont il voit les membres porter comme insigne un S; il se renseignera en demandant peut-être: « Quels sont ces gens avec ce « machin » ou avec « c't'S » sur le bras? » mais ne trouvera pas à brûle-pourpoint que cette lettre est l'abréviation de

« samaritain »? A-t-on songé aussi à la ressemblance qu'il y aurait avec l'insigne d'un autre groupe social, samaritains de l'âme — gens certainement très respectables — mais dont chacun ne tient pas à faire partie. Il faut éviter l'équivoque et chercher un insigne qui soit suffisamment précis par lui-même: en l'appellant

par son nom, on doit tout naturellement désigner la société qu'il étiquette. C'était le cas de la « croix rouge », ce serait aussi le cas des quatre modèles ci-dessus que nous vous proposons.

Mais la question reste pendante!

*Commission de l'insigne,  
section de La Chaux-de-Fonds.*

---

### A propos de l'article « Le bon Samaritain »

---

Ce n'est pas sans intérêt que nous avons lu dans *La Croix-Rouge* du 1<sup>er</sup> septembre l'article intitulé « Le bon Samaritain ».

Le vin et l'huile, produits abondants des pays méridionaux, que de souvenirs n'avez-vous rappelés! L'huile et le vin, mais tout le monde les emploie pour les pansements chez nous, au bord de la Méditerranée; j'ai dit tout le monde, mais j'ajoute: sauf les médecins. Est-ce que ceux-ci ne connaîtraient pas l'action cicatrisante du vin et de l'huile? Sans doute la connaissent-ils, eux-mêmes ont employé ces deux liquides avant d'aller à l'université, mais ils sont rentrés à la maison avec d'autres idées, parce que les hommes de la faculté ne leur en ont point parlé. Nous avons vu employer le vin et l'huile pour cicatrifier les plaies de n'importe quelle partie du corps et toujours avec succès et même sans inflammations ni purulences. Le pansement au vin provoque bien quelques grimaces chez le patient, mais l'huile ne le fait point souffrir. Bien entendu, nous n'avons pas vu faire des comparaisons entre le vin et l'huile et les pansements antiseptiques employés actuellement; personnellement, nous sommes convaincus de l'efficacité de ces deux agents thérapeutiques, mais il va sans dire que nous attendrons qu'on nous

disc quels vins et quelles huiles sont les meilleurs. Quoiqu'il en soit, il se pourrait fort bien, après tout, que le D<sup>r</sup> Gruby, de Paris, ait devancé d'un siècle ou de deux ses collègues.

Il ne faut pas penser que le vin et l'huile soient seuls employés pour cicatrifier des plaies et des coupures, l'alcool pur de vin joue également dans le Midi un rôle important: on l'emploie couramment pour arrêter des hémorragies provenant de coupures; le sang se coagule presque instantanément, aussi la perte de sang est nulle; il est vrai qu'il faut que le patient serre les dents pour diminuer la forte sensation de brûlure que l'on éprouve. Nous avons vu un homme au pied broyé par un tonneau de 600 litres, le plonger dans de l'alcool pur de vin; vous voyez bien les grimaces qu'il faisait et vous pensez aux souffrances qu'il a dû éprouver; cet homme n'a eu aucune infection.

Mais à côté du vin, de l'huile et de l'alcool, qui rendent des services signalés, on fait aussi des pansements qui pourraient tuer en peu d'heures, si l'on n'avait pas de la chance! Il y a des gens qui en présence d'une blessure — plutôt d'une coupure — courent vite au cellier pour ramasser des toiles d'araignées; ils en